

# Titres restaurant

## La demande de FO a été entendue !

**D**epuis le début de la crise COVID-19, les salariés sont en télétravail, ou confinés à domicile.

De ce fait, ils ne peuvent plus utiliser quotidiennement leurs titres restaurant et les soldes sur les cartes ou le nombre de titres augmentent de façon importante, sans possibilité de consommation.



**Force Ouvrière, depuis le début, revendique une augmentation du plafond de 19 € par jour afin que les salariés puissent les utiliser pour leurs achats alimentaires. Nous venons d'être entendus !**

Le plafond va être porté à 95 € une fois par semaine, au lieu des 19 € par jour actuellement.

**Un décret doit être pris.**

Les salariés vont ainsi pouvoir payer en une seule fois leurs courses alimentaires avec leurs titres restaurants, et bénéficier plus facilement de ce droit.

**Force Ouvrière reste à l'écoute de tous les salariés tout au long de cette crise sanitaire sans précédent.**

Paris, le 24 avril 2020

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET CADRES CGT FORCE OUVRIÈRE  
54 rue d'Hauteville 75010 PARIS • Tél. : 01 48 01 91 91

Fax : 01 48 01 91 92 • Courriel : [fecfo@force-ouvriere.fr](mailto:fecfo@force-ouvriere.fr) • Site : [fecfo.fr](http://fecfo.fr)

